



SUD éducation Aix-Marseille
Le grand Domaine
26 Bd des Dames
13002 Marseille
Tel : 04.91.91.99.78
sudeduc13@sudeducation.org
<http://www.sudeduc13.ouvaton.org>



Aix en Provence, le 20 octobre 2011

La Fédération SUD éducation s'est opposée dès le début au choix du vote électronique imposé par le ministère de l'Éducation Nationale (seul ministère ayant choisi ce système au niveau de la fonction publique). Le déroulement catastrophique des élections d'octobre 2011 dans l'Éducation Nationale montre que nous avons eu raison..

Le Ministère de l'Éducation nationale avait mené il y a quelques mois des simulations de vote électronique dans plusieurs académies. Les résultats ont démontré que des problèmes techniques empêcheraient des électeurs de participer à ces élections et que le taux de participation serait dérisoire. C'est en connaissance de cause que le Ministère a décidé seul de la mise en place d'un vote électronique pour ces élections professionnelles, dispositif aboutissant à casser l'outil de représentativité du plus gros ministère de la Fonction Publique.

La participation à ce scrutin, privatisé pour l'occasion, est ainsi quasiment divisée par deux par rapport à 2008. Nous appelons cela du sabotage.

Sans les efforts de pédagogie de l'ensemble des organisations syndicales pour expliquer la procédure et accompagner nombre de collègues dans la simple possibilité d'expression de leur droit, la participation toucherait aujourd'hui au dérisoire. C'est pourtant au ministère d'organiser ces élections qui sont un droit inhérent au statut de la fonction publique.

Ce choix technologique, prétendument innovant, s'est en réalité appuyé sur un dispositif rigide qui n'a pas permis la correction d'erreurs commises aux différents niveaux de l'administration :

- non inscription de certains personnels sur les listes électorales,
- numéro d'identifiant de vote erronés,
- impossibilité ou difficulté à imprimer ou afficher les documents au format png exigés par l'administration,
- interruption du serveur distribuant les mots de passe pendant 48 heures
- impossibilité de voter suivant les outils informatiques à disposition,
- difficulté à joindre les services d'assistance et délais excessifs de réponse aux problèmes posés.
- affichages non réglementaires dans de nombreux établissements.
- Le nombre de kiosques de vote n'a pas été respecté, et les ordinateurs étaient parfois inadaptés au processus de vote.

- La confidentialité du vote n'a que trop rarement été respectée, les kiosques de vote étant souvent dans des salles très fréquentées.

- Les coordonnées des électeurs et électrices ont été transmises aux organisations syndicales hors délai et ont été régulièrement modifiées. Les retours par la Poste du matériel d'information électoral, envoyé aux frais des syndicats, mettent en évidence un nombre considérable d'erreurs dans les listes transmises par l'administration. Nombre de collègues n'ont pas pu recevoir d'information sur le scrutin.

- Avant même la date de bouclage officielle des listes de candidats, celles-ci pouvaient, par plusieurs moyens, être consultées par des organisations syndicales qui n'en étaient pas les auteurs.

En particulier ces élections ont entraîné une discrimination insupportable entre les personnels de l'Education Nationale, et que notre fédération, intercatégorielle, dénonce avec force. Les personnels précaires, notamment les AED, les AVS, les agents et ouvriers des établissements, les enseignants précaires, de nombreux personnels détachés (supérieur, maisons du handicap...) ont éprouvé des difficultés à voter ou bien ont été privés de ce droit. C'est inadmissible.

En définitive, l'administration de l'Education Nationale a prouvé son incapacité à mettre en oeuvre ce scrutin électronique. Le manque de moyens en personnels a aussi contribué à accroître les difficultés.

Tout porte à croire que l'objectif réel de l'administration, soit un taux de participation ridiculement faible, a été atteint. C'est une scandaleuse mise en cause du paritarisme et des droits des travailleurs. Et qu'on ne vienne pas nous dire que nos collègues se désintéressent des élections quand nous constatons les obstacles que certain-es ont dû franchir afin de pouvoir voter.

Nous n'avons par ailleurs aucun moyen de contrôle sur l'authenticité du vote. Nous sommes censés nous contenter de faire confiance à des « experts indépendants » nous garantissant l'authenticité des votes alors même que de nombreux collègues ont été écartés du scrutin. Nous avons donc été dans la situation de déléguer notre mission d'observation et de contrôle du déroulement des votes.

Le ministère nous a imposée des « innovations technologiques » qui au regard de ses déclarations antérieures apparaissent comme une mascarade.

« L'éducation nationale simplifie l'organisation et le dépouillement des scrutins en passant au vote électronique par internet pour tous les personnels qu'elle gère. »

L'objectif ne semble pas vraiment rempli.

« Le choix du vote par internet traduit la volonté de modernisation de l'administration. »

La démocratie, s'accommode parfois assez mal de la modernisation électronique.

« Le vote électronique présente différents avantages : il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, etc.) et à toute heure »

On a vu

« de nombreux documents sont dématérialisés : bulletins de vote, professions de foi, etc. Ce choix répond aux objectifs de développement durable dans le fonctionnement des services ministériels. »

L'argument du « développement durable », nous laisse pantois.

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons: nous nous interrogeons sur la volonté réelle d'une telle désorganisation là où le vote à urnes physiques qui a déjà prouvé son efficacité en terme de participation et de transparence aurait été une garantie des principes démocratiques.
Seul un vote papier nous permet d'exercer nos missions de contrôle de l'authenticité d'un vote.

Nous refusons également la privatisation de nos élections professionnelles. 4,5 millions d'euros d'argent public ont été partagés entre une société organisatrice (qui a commis l'exploit de concevoir un programme tombant en panne après 48h de fonctionnement lors de la phase de récupération des mots de passe) et des sociétés d'experts indépendants. Il y avait mieux à faire au service de l'Ecole Publique.

SUD éducation refuse de participer au déverrouillage des urnes ce jeudi 20 octobre. Elle refuse de clore le processus tant que tous les personnels privés de leur droit de vote n'auront pas eu la possibilité de voter.

Ce refus est indépendant des résultats : cette déclaration est publiée après la clôture du vote et avant l'ouverture des urnes, soit **jeudi juste après 17h00, avant que ne soit connu le moindre résultat.**

Maintenant que ces élections sont terminées, nous nous gardons la possibilité d'en contester les résultats sur le terrain du droit.

Ces élections sont scandaleuses. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir avec l'ensemble des personnels pour faire que cette élection soit la première et la dernière organisée par voix électroniques.